NUMERO 16 > JUILLET 2014

Pays du Mans Magazine

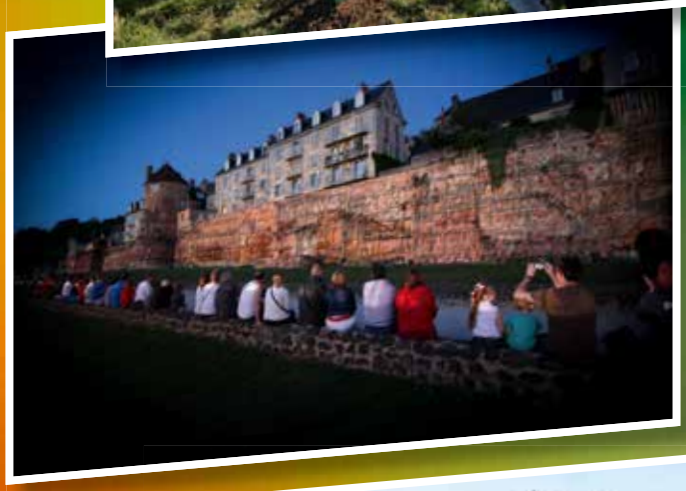

8-9 zoom sur…
le Plan Climat-Énergie Territorial

10-11 zoom sur…
le Schéma de Cohérence Territorial

www.paysdumans.fr

EDITORIAL

Jean-Claude Boulard
Président du Pays du Mans
et du SCoT

Président de Le Mans Métropole
Maire du Mans

VOUS VENEZ D'ÊTRE RÉÉLU À LA PRÉSIDENCE DU PAYS DU MANS. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE RÉÉLECTION ?

Une nouvelle fois, l'élection du président et des vice-présidents du Pays est le résultat d'un choix unanime, confirmant que le Pays du Mans est, avant tout, un lieu de consensus et de production.

LA MISE EN PLACE D'UN PÔLE MÉTROPOLITAIN AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE ET DU PAYS DES BRIÈRES ET DU GESNOIS EST-ELLE AUSSI CONFIRMÉE ?

Lors d'une récente réunion de bureau, tous les présidents des intercommunalités du Pays du Mans, de même que leurs homologues du Val de Sarthe et du Pays des Brières et du Gesnois ont confirmé leur intérêt pour la démarche de rassemblement au sein du Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe. Nous allons donc continuer à avancer sur ce projet qui met en évidence le caractère attractif de notre territoire et s'appuie sur la complémentarité ville / campagne. Je souhaite que le Conseil général nous rejoigne dès que le Pôle métropolitain aura pris la forme d'un syndicat mixte ouvert. Aujourd'hui, les intercommunalités, même les plus peuplées comme Le Mans Métropole, n'ont plus les moyens de gérer seules certaines compétences, tel le développement des transports. Elles ont l'obligation de travailler sur un plus large territoire, à l'échelle d'un bassin de vie, pour répondre précisément aux besoins des habitants. C'est pourquoi, quelles que soient les conséquences de la réforme territoriale à venir, les élus ont le devoir de multiplier les initiatives communes et de tendre dès que possible vers la mutualisation.
C'est dans cette logique que nous avons lancés, au sein du Pays du Mans, le Plan Climat-Énergie Territorial qui est un excellent moyen d'agir pour la protection de l'environnement ou que nous accompagnons le réaménagement des gares existantes (Neuville-sur-Sarthe, Teillé) et la création de nouvelles haltes ferroviaires dans la périphérie mancelle. Désormais, nous devons aussi nous emparer de nouveaux sujets et, notamment suite à l'entrée en vigueur de la loi ALUR le 27 mars dernier, de l'instruction des documents d'urbanisme, dont l'État se désengage à compter du 1er juillet 2015, passant le relais aux communes et à leur groupement, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants...

LA MULTIPLICATION DE CES DÉMARCHES COMMUNES NE RISQUE T-ELLE PAS D'ALOURDIR LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ?

Ces démarches de mise en réseau ne généreront pas de coûts supplémentaires car nous allons nous appuyer sur la même équipe de techniciens pour gérer à la fois le Pays du Mans, le SCoT* du Pays du Mans et le Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe, tout en préservant l'autonomie de chaque structure.

** Schéma de Cohérence Territoriale*

Parole d'élu...

Jean-Marie Geveaux
Président du Conseil général
Premier vice-président
du Pays du Mans
Co-président de la Commission
« Coordination des transports
collectifs » du Pays du Mans

VOUS VENEZ D'ÊTRE RÉÉLU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU PAYS DU MANS. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LE TRAVAIL DE CE SYNDICAT MIXTE OUVERT AU CONSEIL GÉNÉRAL ?

En 12 ans, le Pays du Mans a su démontrer son utilité auprès de ses collectivités adhérentes dans tous les domaines pour lequel il a été missionné : développement économique et touristique, environnement, aménagement du territoire, mobilité... Pour preuve : toutes les décision ont été prises à l'unanimité car chacun œuvre dans l'intérêt général en veillant à limiter les coûts. Je veux, dans ce cadre, féliciter les techniciens du syndicat mixte qui assurent un travail efficace et de qualité, dans le respect des choix effectués par les élus.

VOUS AVEZ ACCEPTÉ DE CO-PRÉSIDER LA COMMISSION « COORDINATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS » DU PAYS DU MANS. COMMENT ENVISAGEZ-VOUS CETTE DÉLÉGATION ?

La création de cette Commission s'inscrit dans la continuité du travail mené au précédent mandat, sous la houlette de Benoît Charvet alors vice-président du Pays, pour faire évoluer les transports en commun sur le Pays du Mans, en complémentarité avec l'existant. En tant que Président du Conseil général, qui est l'une des trois Autorités Organisatrices de Transport (AOT) du territoire*, il est naturel que je co-préside cette Commission avec un élu de Le Mans Métropole. Ensemble, nous voulons faire avancer les projets que nous avons lancés, notamment la mise en place de lignes de bus sur tout le périmètre du Pays du Mans. Cependant, je suis conscient que la nouvelle réforme territoriale pourrait priver le Département de sa compétence en matière de transports pour transférer celle-ci à la Région. Nous devons donc rester prudents dans l'attente d'une clarification de la position du Gouvernement et réaffirmer la nécessité de conserver des liens de proximité entre les citoyens et les élus locaux qui sont au quotidien sur le terrain.

LES PRÉSIDENTS DES INTERCOMMUNALITÉS DU PAYS DU MANS, DU VAL DE SARTHE ET DU PAYS DES BRIÈRES ET DU GESNOIS ONT RÉAFFIRMÉ LEUR VOLONTÉ DE METTRE EN PLACE LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G8 LE MANS SARTHE. LE CONSEIL GÉNÉRAL ADHÈRERA T-IL À CETTE STRUCTURE ?

Le Conseil général pourrait juridiquement adhérer à cette structure puisqu'elle prendra la forme d'un syndicat mixte ouvert. Mais, là encore, nous agirons en fonction de l'évolution du projet de réforme que l'État vient d'engager.

** Les trois AOT gérant des transports collectifs sur le Pays du Mans sont le Conseil régional (TER), le Conseil général (bus) et Le Mans Métropole (Setram)*

➜Un nouveau Comité syndical et une nouvelle organisation pour le Pays du Mans

A l'issue des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, les intercommunalités adhérentes au Pays du Mans ont désigné leurs élus représentants au Comité syndical du Pays. Suite à ce renouvellement, cette instance s'est réunie au Mans le mardi 27 mai.
A cette occasion, les membres du nouveau Comité syndical ont élu, à l'unanimité, leur Président, Jean-Claude Boulard, leur Premier vice-président, Jean-Marie Geveaux, et 6 vice-présidents auxquels ont été confiées les présidences des différentes commissions.
A cette occasion, le Comité syndical a également adopté une nouvelle structuration qui, notamment, dans un souci de cohérence et d'efficacité, crée un bureau commun pour gérer le Pays du Mans, le SCoT du Pays du Mans et le futur Pôle métropolitain G8-Le Mans Sarthe.
Deux autres évolutions sont à souligner : d'une part l'élargissement des compétences de la Commission Finances (voir interview de Véronique Cantin en page 12) et, d'autre part, la création de la Commission Coordination des transports collectifs qui est co-présidée par deux représentants des Autorités Organisatrices de Transport du territoire, Jean-Marie Geveaux, Président du Conseil général et Jean-François Soulard, Premier vice-président de Le Mans Métropole et Président de la Setram.

STRUCTURATION DU PAYS DU MANS

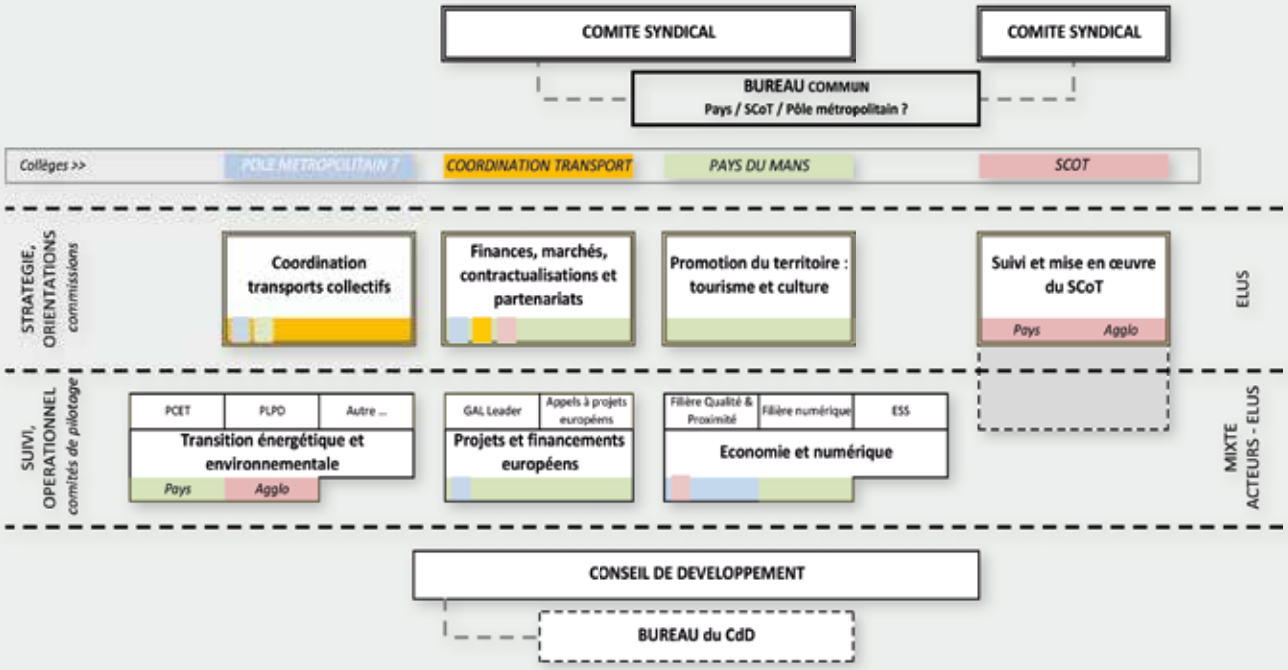

Les contrats et conventions portés par le Pays du Mans

Entre 2002 et 2014, le Pays du Mans a instruit plus d'un millier de dossiers représentant 27 000 € de financements au profit de l'économie du territoire.
Actuellement, le Pays du Mans porte les procédures contractuelles suivantes :

- Un Nouveau Contrat Régional (**NCR**) : 2 800 000 € attribués par le Conseil régional des Pays de la Loire pour 2009 - 2015.
- Une Convention de Développement Local (**CDL**) : 3 800 000 € attribués par le Conseil général de la Sarthe pour 2009 - 2015.
- Un programme européen **Leader** (destiné aux financements des projets de développement rural) : 1 210 341 € pour 2008 - 2013.
- Une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (**ORAC**) : 1 182 000 € attribués par l'État et le Conseil régional des Pays de la Loire pour 2004 - 2014.
- Un Programme Local de Prévention des Déchets (**PLPD**) : 453 050 € attribués par l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (**Ademe**) pour 2011 - 2016.
- Un Pôle d'Excellence Rurale (**PER**) : 400 000 € attribués par l'État pour 2010 - 2014.
- Un **Pôle touristique départemental** : 189 000 € attribués par le Conseil général de la Sarthe pour 2012 - 2015.
- Une convention avec l'association **Créavenir** (Crédit Mutuel) : 25 000 € attribués pour 2010 - 2015.

ÉCONOMIE & NUMÉRIQUE

Parole d'élu...

Franck Breteau
Maire de Saint-Georges-du-Bois
Président de la Communauté de communes du Bocage Cénomans
Vice-président du Pays du Mans,
Président de la Commission « Economie et développement numérique»

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE PARCOURS ET PRÉCISER VOTRE ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU MANS ?

Je suis Maire de Saint-Georges-du-Bois depuis 1995 et j'ai été élu Président de la Communauté de communes du Bocage Cénomans à sa création en 2000. Depuis la mise en place du Pays du Mans, en 2002, j'en suis l'un des vice-présidents, en charge de l'économie et du développement numérique. Par conséquent, je connais bien les rouages de cette structure dont j'ai pu constater qu'elle favorise les échanges entre les collectivités et permet aux élus locaux de bénéficier des expertises d'une équipe de techniciens qu'une communauté de communes ou une commune ne pourrait financer en interne. Depuis 2008, je me suis beaucoup mobilisé sur la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Avec mes collègues et les techniciens, nous nous sommes attachés à construire le territoire de demain en recherchant au maximum le consensus.

COMMENT ABORDEZ-VOUS VOTRE FONCTION DE VICE-PRÉSIDENT DU PAYS DU MANS EN CHARGE DE LA COMMISSION « ECONOMIE ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE » ?

Je conçois le Pays comme un lien entre les collectivités qui, tout en respectant les identités de chaque communauté de communes, doit permettre aux intercommunalités de mettre un commun un maximum de moyens et de savoir-faire pour assumer l'accroissement des compétences qu'elles vont devoir prendre à leur charge.

QUELS SONT LES ENJEUX ET VOS OBJECTIFS POUR CE MANDAT ?

Nous avons trois défis majeurs à relever :
1/ Garantir le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du périmètre du Pays du Mans afin de préserver l'attractivité de nos communes, notamment en campagne. Pour gagner ce pari, le Pays doit faire jouer la solidarité territoriale pour que le fossé ne se creuse pas, de nouveau, entre les zones urbaines et les territoires ruraux, qui risquent de subir une nouvelle forme de désertification ;
2/ Poursuivre à l'échelle départementale les travaux engagés par le Pays sur la structuration d'une filière d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration hors domicile (RHD), en partenariat notamment avec les chambres consulaires sarthoises et le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB 72) ;
3/ Accompagner le développement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire qui représente près de 15 000 emplois non délocalisables sur notre territoire avec de réelles perspectives de développement. Nous pourrons nous appuyer sur le nouveau Club de l'ESS du Pays du Mans créée en ce début d'année et qui regroupe une vingtaine de membres (entreprises, mutuelles, associations, coopératives).

Fiche d'identité
Commission Économie et Numérique

Commission animée par Théau Dumond
co-directeur du Pays du Mans, Ingénieur développement

Les missions de la Commission

- Appuyer les initiatives de développement économique : ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce), mise en œuvre d'outils comme le cahier de préconisations environnementales pour les parcs d'activités, accompagnement pour l'aménagement qualitatif des zones d'activités...
- Soutenir le développement de filières locales et l'économie circulaire.

Trois comités de pilotage ont été mis en place en ce début de mandat :
1/ structuration de l'approvisionnement local pour la restauration hors domicile (élu référent : Franck Breteau – vice-président du Pays du Mans)
2/ développement du numérique et ses usages (élu référent : Eric Bourge – vice-président de la CdC des Portes du Maine),
3/ accompagnement du secteur de l'ESS (Economie Social et Solidaire) (élu référent : Samuel Chevalier – vice-président de Le Mans Métropole).

Les contrats successifs gérés par la Commission

Depuis 2004 : suivi des contrats régionaux (Convention de Développement Local, puis Contrat Territorial Unique et Nouveau Contrat Régional depuis 2012 jusqu'à juillet 2015) pour les actions en lien avec l'économie et les nouvelles technologies.
Depuis 2004 : suivi du contrat départemental (Convention de Développement Local) pour les actions en lien avec l'économie et les nouvelles technologies.
Depuis 2005 : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) dont le contrat se terminera au 31 décembre 2014.

Les projets examinés et soutenus par la Commission et fonds attribués

- Soutien au développement durable des zones et parcs d'activités économiques : 23 dossiers portant sur 1 667 568 € d'aides ayant générés 5 677 762 € d'investissements.
- Soutien aux TIC (Installation de Systèmes d'Information Géographique et de réseaux intranet au sein des EPCI/communes membres du pays) : 10 dossiers portant sur 57 972 € d'aides ayant générés 140 996 € d'investissements matériels.
- Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) : 166 dossiers d'entreprises montés portant sur 1 278 492 € d'aides attribuées ayant générés 6 592 027 € d'investissement et/ou travaux réalisés.

ZOOM SUR UN PROJET
Construction d'un bâtiment industriel BBC sur la ZA des Petites Forges (Cdc Portes du Maine)

Avec le soutien de la Région (Contrat Territorial Unique et Nouveau Contrat Régional), le Pays du Mans a accompagné entre 2011 et 2012 la Communauté de communes des Portes du Maine dans la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie de 700 m² sur la ZA des Petites Forges (Joué l'Abbé). Ce bâtiment a été aménagé pour regrouper, sur différents modules, des activités des secteurs secondaire et tertiaire, avec pour objectif de soutenir la création et la pérennité des jeunes et/ou petites entreprises. Suivant la volonté des élus de respecter l'environnement, ces locaux ont été construits selon un respect strict de la norme BBC (Bâtiment Base Consommation). Montant total des travaux éligibles : 587 500 €

Contact PAYS DU MANS : Théau Dumond,
Tél. : 02.43.51.23.23. theau.dumond@paysdumans.fr

Parole d'élu...

Jean-François Soulard

Conseiller municipal du Mans

Premier vice-président Le Mans Métropole, délégué aux transports publics

Co-président de la Commission « Coordination des transports collectifs » du Pays du Mans

VOUS AVEZ ACCEPTÉ DE CO-PRÉSIDER LA COMMISSION « COORDINATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS » DU PAYS DU MANS. COMMENT ENVISAGEZ-VOUS CETTE DÉLÉGATION ?

Je me suis toujours passionné pour les transports. J'ai, ainsi, travaillé pour la SNCF dès l'âge de 16 ans jusqu'à la retraite, en exerçant le métier de conducteur de trains. De même, dès ma première élection au Conseil municipal du Mans, en 2001 et à la vice-présidence de Le Mans Métropole, en 2008, il m'a été proposé d'occuper le poste de président de la Setram. Dans cette logique, élu au Pays du Mans, je me suis intéressé de près au travail qui a été mené pour favoriser le développement des transports collectifs sur l'ensemble du territoire du Pays.
Désormais, dans le cadre de ce programme, sous la houlette de la Commission du Pays du Mans, les trois Autorités Organisatrices de Transports (AOT) du territoire, la Région, le Département et Le Mans Métropole, vont devoir travailler ensemble pour satisfaire les usagers. Ceci est au cœur de notre réflexion, avec la volonté de dépasser les clivages.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX DE CE MANDAT ?

L'un des principaux enjeux de ce mandat sera la mise en place d'une billetique unique pour les usagers des trois AOT. Cela signifie que nous permettrons à tout habitant d'avoir la possibilité de voyager avec un seul titre de transport en prenant à la fois, le train, le bus, le car et le tramway. Nous avons déjà commencé à expérimenter cette solution à travers la mise en place de la carte « 10 voyages » qui, depuis octobre, permet de bénéficier à la fois des services de transports de Le Mans Métropole et du Conseil général.
L'autre enjeu majeur des prochaines années est le développement de l'offre ferroviaire sur la périphérie mancelle, d'une part à travers l'aménagement de deux nouvelles haltes ferroviaires à l'hôpital et à Moncé-en-Belin, d'autre part grâce à la mise en place de l'interopérabilité qui permettra d'aller d'un bout à l'autre du Pays, par exemple d'Ecommoy à Teillé ou de Champagné à l'hôpital, sans changer de train. Ces investissements seront portés par la Région en partenariat avec le Conseil général et Le Mans Métropole.
Au sein du Pays du Mans, nous allons plus particulièrement travailler à l'amélioration des dessertes non ferroviaires et principalement à la mise en place de lignes de bus sur les zones où le train ne s'arrête pas (ou ne circule pas)...quitte à proposer d'amener les voyageurs jusqu'aux gares.
Pour que l'ensemble de ces projets se concrétisent, il faut impérativement que les trois AOT renforcent encore leur coopération.

Fiche d'identité Commission Coordination transports collectifs

Commission animée par Matthieu Georget - co-directeur du Pays du Mans, Ingénieur développement

Les missions de la Commission

- Coordonner les services des Autorités Organisatrices de Transports (Conseil régional, Conseil général, Le Mans Métropole) présentes sur le territoire du Pays du Mans.
- Etudier la création de nouveaux services et aménagements de transports collectifs (routiers et ferrés) avec ces AOT.
- Etudier la création de titres unifiés entre les différents types de transports collectifs (SETRAM / TIS / TER).
- Améliorer l'information des usagers.
- Travailler au développement des modes et usages de transport alternatifs à la voiture : soutien à l'aménagement de cheminements doux, accompagnement du co-voiturage ...

Les projets liés à la mobilité et aux déplacements peuvent être inscrits dans les différents contrats du Pays (Nouveau Contrat Régional, Convention de Développement Local, programme européen Leader...).
A la demande du Bureau du Pays du Mans, le périmètre d'études et d'actions de cette Commission pourra être étendu au périmètre du Pôle métropolitain G8-Le Mans Sarthe.

ZOOM SUR UN PROJET

La création d'un parking au niveau de la halte TER de Teillé

Depuis plusieurs années, de plus en plus d'habitants de la périphérie mancelle exerçant leur métier sur Le Mans ont fait le choix de privilégier le train pour se rendre à leur travail, contribuant ainsi à protéger l'environnement en délaissant leur automobile. Pour répondre à ces besoins croissants, plusieurs communes se sont trouvées dans l'obligation de réadapter leurs gares, notamment de réaménager leurs parkings. La Commission du Pays du Mans a déjà accompagné de tels travaux à Neuville-sur-Sarthe, Saint-Gervais-en-Belin et, plus récemment, à Teillé. La gare de cette commune située sur la Communauté de communes des Portes du Maine, à 20 mn de trajet du Mans par le train, dispose ainsi, depuis février 2014, d'un parking de 20 stationnements entièrement rénové, sur un sol perméable. Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite et comprend aussi un abri pour les deux-roues.
Une démarche similaire est aujourd'hui engagée sur les gares de Montbizot et La Guierche.

Contact PAYS DU MANS : Matthieu Georget, Tél.: 02.43.51.23.23. matthieu.georget@paysdumans.fr

TOURISME ET CULTURE

Parole d'élu...

David Chollet

Maire de Souligné-sous-Ballon

Président de la Communauté de communes des Portes du Maine

Vice-président du Pays du Mans, Président de la Commission « Promotion du territoire, tourisme et culture »

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE PARCOURS ET PRÉCISER VOTRE ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU MANS ?

Originaire de Souligné-sous-Ballon, je me suis impliqué très jeune dans la vie associative locale et dans la vie politique de ma commune. J'ai, en effet, été élu Conseiller municipal de Souligné-sous-Ballon à l'âge de 21 ans en 1995. Puis, après une pause de 2001 à 2008, je suis devenu le Premier Adjoint sur le précédent mandat et Maire en mars dernier. Durant les 6 dernières années, vice-président la Communauté de communes des Portes du Maine, j'étais chargé du tourisme et de la communication. Je participais aussi au travaux du Pays du Mans où j'étais membre de la Commission «Tourisme».
En parallèle, je travaille, depuis 2001, au centre opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, basé à Coulaines. Je suis capitaine chez les sapeurs-pompiers volontaires et chef du centre d'incendie et de secours de Souligné-sous-Ballon.

COMMENT ABORDEZ-VOUS VOTRE FONCTION DE VICE-PRÉSIDENT DU PAYS DU MANS EN CHARGE DE LA COMMISSION « PROMOTION DU TERRITOIRE, TOURISME ET CULTURE » ?

Je veux poursuivre les actions engagées sous la direction de René Logereau, qui a présidé la Commission « Tourisme » du Pays du Mans depuis sa création et avec lequel j'ai travaillé, dans ce cadre, durant le précédent mandat. Nous devons, en particulier, continuer à promouvoir le Pays du Mans comme « Pays d'étape » incontournable, à la fois sur la route qui mène de Paris à la côte Atlantique et la Bretagne et sur l'axe Grande-Bretagne / Espagne. Dans ce but, nous allons notamment maintenir notre présence sur les salons, qui commence à porter ses fruits. Nous rééditons également nos supports de communications, distribués chez tous nos partenaires, avec notamment l'opération « sets de tables », édités à 500 000 exemplaires, dont 100 000 sont distribués à Paris sur le quartier Montparnasse.

QUELS SONT LES ENJEUX ET VOS OBJECTIFS POUR CE MANDAT ?

Je souhaite que nous renforcions notre accompagnement auprès des prestataires, pour répondre aux besoins, améliorer encore la qualité des hébergements et développer avec les professionnels des séjours « clés en main ». L'un des premiers objectifs du mandat sera d'uniformiser la taxe de séjour sur l'ensemble du Pays du Mans, hors Ville du Mans, afin de privilégier la cohérence dans l'accueil des touristes qui séjournent sur notre territoire.
Nous pouvons également jouer la carte du tourisme vert, en continuant à valoriser nos 200 km de randonnées pédestres et en développant l'accès aux VTT.
Enfin, il me semble important de promouvoir des sites encore méconnus, comme la Fonderie d'Antoigné à Ste-Jamme-sur-Sarthe, et, en matière culturelle, d'étendre à l'ensemble du territoire le festival « Pays du Mans, Pays du môme » qui rencontre un grand succès auprès du jeune public et permet de créer des liens entre les acteurs culturels du Pays.

Fiche d'identité Commission Tourisme et Culture

Patricia Chevalier. Chargée de mission

Les missions de la Commission

- Proposer et mettre en œuvre des actions valorisant l'image du territoire afin de favoriser le développement touristique par l'édition d'outil de communication (guides, sets de table*, site Internet...) et la présence sur des salons professionnels.
- Accompagner les projets touristiques, culturels ou sportifs des collectivités, des particuliers (développement d'hébergements notamment), des entreprises culturelles et touristiques, des associations...
- Travailler à la mise en valeur du patrimoine sur Pays du Mans par des visites, des supports de découverte (parcours découverte mis en place sur 7 communes, expositions itinérantes...).
- Mettre en réseau les acteurs touristiques et fédérer les acteurs culturels avec notamment le festival « Au Pays du Môme »...
- Harmoniser la Taxe de séjour.

* plus de 5 millions de sets de table distribués depuis 2005

Les contrats successifs gérés par la Commission

Depuis 2003 : Pôle touristique financé par le Conseil général à hauteur de 775 854 €.
Depuis 2004 : suivi des contrats régionaux (Contrat Territorial Unique, puis Nouveau Contrat Régional depuis 2012) pour les actions en lien avec le tourisme, le sport, la culture.
Depuis 2004 : suivi du contrat départemental (Convention de Développement Local) pour les actions en lien avec le tourisme, le sport, la culture.

Les projets examinés et soutenus par la Commission et fonds attribués

Plus de 2 000 dossiers de subventions suivis par la Commission depuis 2004.

ZOOM

Le parcours découverte : un outil sur mesure pour valoriser le patrimoine des communes !

Depuis 2005, la Commission Tourisme du Pays du Mans a développé un outil de visite et de valorisation du territoire : le Parcours découverte. Ce petit livret en six volets donne les clefs de lecture du patrimoine d'une commune : qu'il soit médiéval comme à Ballon, industriel comme à Sainte-Jamme-sur-Sarthe avec le site des fonderies d'Antoigné ou, pour partie, naturel comme à Challes... Le Parcours découverte conte l'histoire, riche et toujours surprenante, des villages qui composent le Pays. Sept éditions sont déjà disponibles : Ballon, Challes et la Vallée du Narais, Champagné, Sargé-lès-le-Mans, St-Saturnin, Ste-Jamme-sur-Sarthe, Yvré L'Evêque. A terme, ces Parcours découverte sont également destinés à servir de base à la valorisation numérique du patrimoine du Pays du Mans.
Rappel : la collection « parcours découverte », mise en place depuis 7 ans par le Pays du Mans, compte désormais 7 éditions. N'hésitez pas à les demander.

Contact PAYS DU MANS : Patricia Chevalier,
Tél. : 02.43.51.23.23. patricia.chevalier@paysdumans.fr

PROJETS EUROPÉENS

Parole d'élue...

Martine Renaut

Conseillère municipale de Changé

Présidente de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau

Vice-présidente du Pays du Mans, Présidente de la Commission « Commission projets et financements européens»

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE PARCOURS ET PRÉCISER VOTRE ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU MANS ?

Élue de Changé depuis 2001, j'ai exercé un premier mandat dans l'opposition, puis suis devenue Première Adjointe en 2008. Dans ce cadre, j'ai notamment conduit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Sous le précédent mandat, j'ai également occupé le poste de vice-présidente au Développement économique de la Communauté de communes (Cdc) du Sud-Est du Pays Manceau. Dans le même temps, je me suis familiarisée avec le Pays du Mans en participant aux travaux de la Commission « Economie » et à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Depuis ce mois d'avril, réélue conseillère municipale de Changé, je suis devenue présidente de la Cdc. J'ai succédé à René Logereau qui m'a beaucoup accompagnée dans la prise en charge de cette fonction. Avec lui, comme avec tous les élus communautaires, nous partageons la volonté de travailler dans l'intérêt général en demeurant proches et à l'écoute des habitants.
En parallèle, je poursuis, jusqu'à la fin de l'année, mon travail de conseiller en formation pour le développement de l'offre dans les secteurs de l'industrie, de la métallurgie et, pour l'ensemble de la Région, des énergies renouvelables.

COMMENT ABORDEZ-VOUS VOTRE FONCTION DE VICE-PRÉSIDENTE DU PAYS DU MANS EN CHARGE DE LA COMMISSION « PROJETS EUROPÉENS » ?

Le Pays est la bonne échelle pour traiter des sujets essentiels comme les transports, le tourisme ou encore l'offre de soins tout en favorisant la solidarité entre les collectivités. On ne peut plus se permettre de travailler uniquement chacun pour soi.
En ce sens, la Commission « Projets Européens », qui travaille de manière transversale en lien avec les autres commissions, est emblématique de ce mode de fonctionnement. Elle présente aussi l'intérêt d'être en contact régulier avec le secteur privé, ce qui nous apporte un autre regard.

QUELS SONT LES ENJEUX ET VOS OBJECTIFS POUR CE MANDAT ?

Le programme Leader arrivant à échéance en 2015, nous travaillerons dès cette année et en partenariat avec les autres commissions du Pays, à la définition de nouveaux projets pour s'inscrire dans un nouveau programme européen.

Nous devons aussi renforcer la dimension européenne du Pays du Mans et continuer à développer des projets transnationaux à l'image du programme de promotion des circuits courts mis en place durant le précédent mandat.

Enfin, il nous faut conforter la complémentarité ville / campagne dans les projets, notamment environnementaux, et encourager la mutualisation des moyens humains et matériels.

Contact PAYS DU MANS : Hélène Penven, Tél. : 02.43.51.23.23. helene.penven@paysdumans.fr - www.europe-en-paysdelaloire.eu/

Fiche d'identité Commission projets et financements européens

Commission animée par Hélène Penven, Chargée de mission

Les missions de la commission

- Animer et gérer le programme européen Leader (suivi, instruction, validation des projets). Le programme Leader du Pays du Mans a pour objectif d'encourager le développement local en accompagnant les projets autour de 3 axes : l'agriculture, l'environnement, la mobilité.
- Accompagner les collectivités dans leur recherche de financements européens.
- Mettre en réseau les acteurs et accompagner la concertation autour de projets leader portés par le Pays (coopération, filière circuits de proximité...).

Les contrats successifs gérés par la Commission

2009-2015 : Programme Européen Leader financé par le fonds FEADER de l'Union Européenne.
Automne 2014 : Candidature au programme Leader 2015-2021

Les projets examinés et soutenus par la Commission et fonds attribués

Depuis 2009, 43 dossiers ont été validés par le Comité de programmation Leader, dont

- Inscription de l'agriculture dans l'espace périurbain : 4 projets (29 800 €)
- Pratiques innovantes en matière d'environnement (valorisation du patrimoine, réhabilitation énergétique de bâtiments...) : 12 projets (390 900 €)
- Mobilité – déplacements (cheminements doux, réhabilitation de gare) : 14 projets (325 400 €)
- Coopération transnationale et inter-territoriale : 7 projets annuels (61 000 €)
- Animation Leader : 6 projets annuels (190 000 €)

Montant total de fonds Leader attribués : 1 055 000 €
(950 000 € reliquats sous-réalisation soustraits)
Montant total des dépenses éligibles des projets bénéficiaires : 10 600 000 € (dont plus de 60% des dépenses effectuées auprès d'entreprises situées dans un périmètre géographique de moins de 50 km).

Afin de soutenir les projets privés et associatifs, le GAL Leader du Pays du Mans a signé avec l'association Créavenir (gérée par le Crédit Mutuel) une convention qui permet d'apporter un soutien complémentaire aux financements Leader sous forme de subvention ou de prêt d'honneur.

ZOOM SUR UN PROJET

Le programme Leader du Pays du Mans a soutenu l'aménagement de cheminements doux réalisés sur la commune de Changé entre 2011 et 2014. Ces investissements ont permis d'améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant les interconnexions entre les logements, les sites de loisirs et les commerces de centre-ville via des modes de déplacements respectueux de l'environnement. Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la commune a utilisé des matériaux perméables et a travaillé en partenariat avec une entreprise d'insertion.

Parole d'élu...

Sébastien Gouhier
Maire d'Ecommoy
Premier vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois
Vice-président du Pays du Mans, Président de la Commission « Transition énergétique et environnementale »

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE PARCOURS ET PRÉCISER VOTRE ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU MANS ?

Je suis né au Mans et ai vécu une grande partie de ma jeunesse à Ecommoy. Puis, j'ai suivi des études de droit à la faculté du Maine où j'enseigne depuis le début de ma carrière professionnelle. Je suis, par conséquent, très attaché à ce territoire.
En 2008, j'ai été élu Maire d'Ecommoy, l'une des communes structurantes du Pays du Mans, et vient d'être réélu à cette fonction. A ce titre, je suis également, depuis 6 ans, vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois en charge du développement économique.
Mes fonctions électives me valent d'être aussi membre du Bureau du Pays du Mans depuis 2008 et, par conséquent, d'avoir déjà une bonne connaissance du syndicat mixte.

COMMENT ABORDEZ-VOUS VOTRE FONCTION DE VICE-PRÉSIDENT DU PAYS DU MANS EN CHARGE DE LA COMMISSION « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE » ?

Etant maire d'une commune qui demande beaucoup d'attention et de temps, je souhaite travailler en équipe en faisant confiance aux techniciens du Pays chargés de l'environnement, Clémentine Peltier et Florian Roquinac'h, ainsi qu'aux élus qui m'entourent. Je peux en particulier m'appuyer sur Jean-Luc Cosnuau, vice-président de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau et membre du Bureau du Pays, qui a beaucoup œuvré, durant le précédent mandat, en faveur du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). De même, pour la mise en application du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET), je sais que je peux compter sur Samuel Guy, vice-président de Le Mans Métropole délégué au Développement durable, qui pilote le Plan Climat-Énergie (PCE) interne à Le Mans Métropole*.

QUELS SONT LES ENJEUX ET VOS OBJECTIFS POUR CE MANDAT ?

Nous devons aujourd'hui, pour l'essentiel, nous consacrer à la mise en œuvre du PLPD et du PCET qui ont été élaborés et adoptés au cours du précédent mandat. Or, pour que ces programmes soient efficients, il faut qu'ils soient relayés dans chaque commune, notamment par les élus. C'est pourquoi le premier enjeu du mandat est de communiquer autour du PLPD et du PCET afin que les acteurs locaux (élus, scolaires, responsables associatifs...) se les approprient.

** Il s'agit d'un programme d'actions sur le patrimoine et les compétences de collectivité qui est intégré au PCET du Pays du Mans.*

Tout savoir sur... Le Plan Climat-Énergie Territorial

1 / QU'EST CE QU'UN PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL ?

Un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) est un programme d'actions de développement durable dont la première finalité est de lutter contre le changement climatique à travers deux objectifs :
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- l'adaptation aux impacts du changement climatique présents et à venir.

En ce sens, le PCET propose des mesures qui favorisent plus spécifiquement la baisse de la consommation énergétique, le recours aux énergies renouvelables, en tenant compte de la raréfaction des matières premières qui est déjà tangible.
Selon l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), il existe actuellement 211 PCET adoptés en France, dont 3 en Sarthe (Pays Vallée de la Sarthe, Pays du Mans et celui de Le Mans Métropole / Ville du Mans qui est intégré dans celui territorial du Pays du Mans).

2 / COMMENT EST NÉ LE PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS DU MANS ?

Si Le Mans Métropole avait l'obligation légale d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre et un programme d'actions pour les réduire sur son patrimoine et ses compétences, un PCET à l'échelle du Pays du Mans n'était pas obligatoire. Cependant, les élus du Pays du Mans ont jugé que le territoire du syndicat mixte était la bonne échelle pour l'élaboration et la coordination d'un tel programme.

Les raisons de ce choix politique sont multiples :
1) La loi Grenelle II imposait aux collectivités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et un programme d'actions pour les réduire. Le Pays du Mans n'étant pas concerné, mais il y a eu une volonté politique d'anticiper les évolutions réglementaires.
2) Une échelle cohérente pour coordonnées des actions (mobilité, agriculture) et renforcer la complémentarité ville-campagne.
3) Une cohérence des périmètres entre le Pays (territoire de projets) et le Schéma de Cohérence Territoriale (document de planification urbaine du territoire).
4) Une implication des acteurs locaux (élus, techniciens, Conseil de développement).
5) Une complémentarité des contrats et financements existants.
6) Une volonté de mise en réseaux des acteurs et de mutualisation pour faire avancer le territoire.

La décision de s'engager dans un PCET à l'échelle du Pays du Mans a été actée lors de la Journée Technique d'Échange organisée à Mulsanne le 14 décembre 2010.

Le programme d'actions a été adopté à l'unanimité par le Comité syndical du Pays le 29 janvier 2014. Entre ces deux dates, une étude énergie-climat a d'abord été réalisée pour dresser un état des lieux afin de définir les besoins et les priorités. Puis, à partir de ce travail, une soixantaine de structures (collectivités, chambres consulaires, associations, entreprises, ...) ont été invitées à participer à l'élaboration du Plan Climat-Énergie Territorial du Pays du Mans.
Quatre thématiques de travail ont été définies : « transport - mobilité », « bâtiment - aménagement », « agriculture - espaces boisés - nature », « consommation - déchets ».

3 / LES SPÉCIFICITÉS DU PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS DU MANS

a) La complémentarité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans

Le PCET et le SCoT du Pays du Mans, qui ont été adoptés le même jour en Comité syndical, recouvrent très précisément le même périmètre. De plus, les deux programmes ont été élaborés de manière concomitante, sur la base d'orientation commune et d'une collaboration étroite entre les acteurs du territoire.
Le SCoT et le PCET sont complémentaires : le premier définit des règles communes, le second vise à mettre en œuvre un programme d'actions opérationnelles.

b) « On ne part pas de zéro »

Comme l'affirme Jean-Claude Boulard, Président du SCoT et du Pays du Mans : « le territoire ne part pas de zéro en ce qui concerne la maîtrise des consommations d'énergie et son corollaire qu'est la lutte contre le changement climatique. Déjà, de nombreuses initiatives ont été menées par les collectivités, les chambres consulaires, les bailleurs sociaux, les associations et les entreprises.
On ainsi été recensés à ce jour : 62 démarches continues, 145 projets réalisés (à valoriser, voire à généraliser), 112 projets en cours à développer et 48 idées de projets.

c) La cohérence, la mise en réseau et la mutualisation

Le PCET peut être utilisé comme une boîte à outils où l'on observe ce qui fonctionne et dans laquelle il est possible de trouver des solutions en fonction des besoins et des possibilités de chacun, tout en répondant à des orientations prioritaires pour le territoire.

4/ LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL

a) Généraliser les bonnes pratiques à partir d'expériences menées localement.
b) D'ici 2020, réduire de 20 % les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans l'énergie que nous consommons tout en s'adaptant aux impacts du changement climatique.

5/ LA MISE EN OEUVRE DU PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL

20 fiches actions ont été définies dans le cadre du PCET et vont être transmises aux acteurs locaux. Les techniciens du Pays s'engagent à accompagner les acteurs (collectivités, associations, organismes,...) pour la réalisation de leurs projets.
La déclinaison opérationnelle du PCET va participer à la mise en œuvre d'autres démarches telles le SCoT du Pays du Mans et le Programme Local de Prévention des Déchets.
Cette logique de mutualisation et d'amélioration continue pour le territoire est positive pour l'environnement et peut également être génératrice d'emploi. Il s'agit d'une démarche volontaire et collective.

Pour en savoir plus et télécharger les documents relatifs au PCET : www.paysdumans.fr

La Milesse : une réhabilitation de bourg exemplaire

Coulaines : une gestion différenciée des espaces verts.

➔Le Programme Local de Prévention des Déchets

Le PLP Déchets (Programme Local de Prévention des Déchets) a été signé en 2011 entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) et le Pays du Mans (pour le compte de ses collectivités membres hors métropole), dans un objectif précis : réduire de 7% sur 5 ans (d'ici à 2016) la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (soit 18kg par habitant et par an) sur le territoire.
Le PLP Déchets entre dans sa 4ème année de mise en œuvre et décline 11 actions. S'inscrivant dans une politique volontariste de développement durable, ce programme porte des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, de promotion du compostage individuel et collectif, de jardinage au naturel, de promotion de la réparation et du réemploi ainsi que de la consom'action.
Les animateurs du PLP Déchets se tiennent à votre disposition pour organiser des ateliers pratiques, des jeux et des animations en lien avec le développement durable.

Contacts

PAYS DU MANS : Clémentine Peltier (Plan Climat-Énergie Territorial), Tél. : 02.43.51.23.23. clementine.peltier@paysdumans.fr
Florian Roquinarc'h (Programme Local de Prévention des Déchets), Tél. 02.43.51.23.23. florian.roquinarch@paysdumans.fr

Parole d'élu...

Gilles Leproust

Maire d'Allonnes

Vice-Président de Le Mans Métropole

Vice-Président du SCoT du Pays du Mans

VOUS VENEZ D'ÊTRE RÉÉLU VICE-PRÉSIDENT DU SCOT DU PAYS DU MANS. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI LORS DU PRÉCÉDENT MANDAT QUI A ÉTÉ CONSACRÉ À L'ÉLABORATION DE CE SCOT ?

Durant toute la phase d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans, nous nous sommes attachés, avec les techniciens, à créer les conditions permettant à un maximum d'élus et d'habitants de comprendre et de s'approprier la démarche. Dans cet esprit, nous avons mis en place une exposition présentée sur de nombreuses communes et organisé des réunions ouvertes au public sur chaque territoire intercommunal.
Le SCoT porte, en effet, sur des sujets essentiels qui sont au cœur de la vie quotidienne de la population. C'est pourquoi il était capital d'associer à son élaboration le plus grand nombre d'acteurs locaux avec le souci de privilégier la concertation et le consensus.
Je veux, à ce sujet, souligner l'importance du travail réalisé par l'équipe des techniciens qui reste toujours à l'écoute des élus et de nos partenaires, traduisant notre volonté d'être au plus près du terrain.

AUJOURD'HUI, VOUS ENTREZ DANS LA PHASE DE MISE EN OEUVRE DU SCOT DU PAYS DU MANS. COMMENT ENVISAGEZ-VOUS CETTE NOUVELLE ÉTAPE ?

La Commission de suivi du SCoT, qui se met en place et à laquelle j'appartiens, sera le pivot de cette phase de mise en œuvre. Elle devra être très attentive aux évolutions législatives et, en particulier, au contenu de la réforme territoriale qui impactera nos relations avec nos différents partenaires.
La Commission de suivi aura la charge, d'une part de s'assurer que les décisions prises dans le cadre du SCoT sont bien appliquées, d'autre part de prendre en compte les demandes nouvelles en fonction des mouvements sociologiques et économiques que pourrait connaître le territoire. C'est pour cette raison que la loi prévoit une révision obligatoire du SCoT tous les 6 ans.
Plus globalement, j'ai la conviction que le SCoT est la bonne échelle pour permettre à tous les acteurs du territoire de travailler ensemble en bonne intelligence en valorisant la complémentarité ville / campagne qui demeure l'un de nos principaux atouts. Il est notamment dans l'intérêt de chacun de développer des projets communs qui répondent à la diversité des attentes des habitants. Nous sommes les uns avec les autres et non les uns contre les autres.

Tout savoir sur... Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans

1 / QU'EST CE QU'UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) ?

Les SCoT ont vocation, d'ici 2017, à s'imposer comme outils de planification urbaine de référence qui déterminent les principaux axes d'évolution d'un territoire pour les 15/20 ans à venir. A la différence des Schémas directeurs, qui ne régulaient que l'occupation des sols, les SCoTs prennent en compte l'ensemble des données ayant trait au développement local : urbanisme, démographie, transports, habitat, consommation énergétique, croissance économique (commerciale, artisanale et industrielle), il s'agit de véritables projets de territoires.
Leur objectif est de proposer, à l'échelle d'un bassin de vie, une politique d'aménagement du territoire cohérente et dynamique permettant de réguler l'étalement urbain dans une optique de développement durable.
Ils s'imposent notamment aux documents d'urbanisme locaux.

2 / LES ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN SCOT

Un SCoT est composé de trois documents qui traduisent chacun une étape du processus d'élaboration du schéma.

a) Un rapport de présentation (diagnostic de territoire).
b) Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), (projet politique).
c) Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui présente les prescriptions s'imposant à l'ensemble du territoire et, notamment, aux documents locaux d'urbanisme. Le DOO intègre également un Document d'Aménagement Commercial (DAC) est le document de référence pour tout projet examiné en Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Le travail d'élaboration du SCoT du Pays du Mans a démarré en 2008 et le document définitif a été approuvé au Comité syndical du 29 janvier 2014. Durant ces six années, les élus et techniciens du SCoT ont veillé à associer l'ensemble des acteurs du territoire (conseils municipaux, Conseil de développement du Pays, chambres consulaires...) et à tenir informer le public dans le souci de produire un Schéma de Cohérence Territoriale consensuel, qui prenne en compte l'ensemble des besoins et des attentes réelles.

3 / LES SPÉCIFICITÉS DU SCoT DU PAYS DU MANS

a) A la différence du Schéma directeur, qui couvrait uniquement la métropole mancelle, le SCoT recouvre précisément le territoire du Pays du Mans dans un souci de s'appliquer à l'échelle d'un bassin de vie reconnu et de mettre en valeur la complémentarité ville / campagne qui demeure l'un des principaux atouts du Pays du Mans. Dans ce cadre, différents pôles secondaires et d'équilibre ont été définis, affirmant des objectifs de densité adaptés, afin de préserver la cohérence du territoire.

b) Il s'agit du premier SCoT opérationnel sur le Département de la Sarthe et celui-ci a été à plusieurs reprises cité en exemple par diverses instances nationales.

c) Le Plan Climat-Énergie Territorial du Pays du Mans a été élaboré en parallèle du SCoT afin que les deux programmes puissent être menés en complémentarité.

4 / LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SCoT

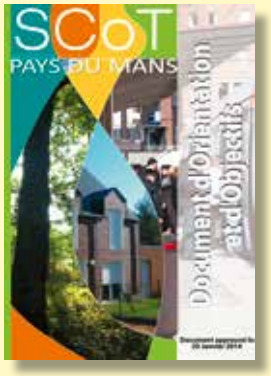

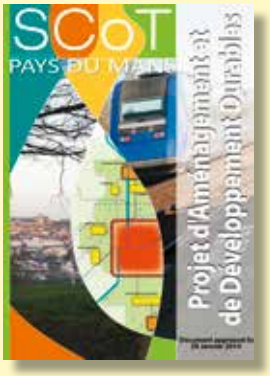

AXE 1 :
Tirer parti d'un positionnement et d'un rayonnement attractifs
- Affirmer la dimension métropolitaine du territoire (en encourageant notamment des démarches Inter SCoT et l'émergence d'un Pôle métropolitain).
- Consolider la position stratégique du Pays du Mans entre le Grand Ouest, la Région Parisienne, la Vallée de la Seine et le Val de Loire.
- Consolider et développer la desserte ferroviaire voyageurs.
- Se positionner sur les grands réseaux de fret multimodal et logistique.
- Maintenir une bonne accessibilité nationale et régionale.

AXE 2 :
Développer un territoire d'opportunité et d'initiatives
- Conforter l'agriculture dans sa dimension économique
- Identifier les secteurs de développement économique du territoire : secteurs d'intérêt majeur, pôles d'équilibre, secteurs d'intérêt local.
- Organiser et maîtriser le développement commercial : mise en place d'une classification des pôles commerciaux, identification des localisations préférentielles pour le développement commercial, définition d'objectifs et d'orientation d'aménagement du territoire tels le renforcement du commerce et de l'attractivité du centre-ville du Mans, le rééquilibrage de l'offre en périphérie et la valorisation de l'existant, le renforcement de l'offre sur les relais de bassin de vie, le maintien de l'offre de proximité dans les centres-bourgs.

AXE 3 :
Préserver et valoriser un territoire riche de ressources
- Pérenniser une activité agricole diversifiée et fonctionnelle, avec le développement d'une filière labellisée.
- Mettre en valeur les richesses patrimoniales, écologiques et paysagères du Pays du Mans (trame verte et bleue).

AXE 4 :
Organiser un développement urbain raisonné et équilibré
- Atteindre 285 000 habitants à l'horizon 2030.
- Produire une offre adaptée de logements à l'horizon 2030.
- Définir des règles de consommation d'espace adaptées aux différents contextes avec des objectifs de densité précis suivant le territoire (de 15 à 35 logements par hectare pour le pôle urbain à 12 logements par hectares pour les pôles de proximité).
- Favoriser une mobilité durable comme alternative à l'automobile.

5/ LA MISE EN OEUVRE DU SCoT

Exécutoire depuis le 12 avril 2014, le SCoT du Pays du Mans est entré dans sa phase de concrétisation.

a) Des conséquences :
- Les Plans d'Occupation des Sols doivent être immédiatement compatibles avec le SCoT.
- Les communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'une carte communale disposent de trois ans pour mettre leur document d'urbanisme en compatibilité avec le SCoT.
- Les Zones d'Aménagement Concerté, Zones d'Aménagement Différé et des opérations foncières et d'aménagement de plus de 5 000 m^2 de surface de plancher doivent aussi être compatibles avec le SCoT.

b) Une Commission de suivi du SCoT

Une Commission de suivi du SCoT composée d'élus, mais pouvant aussi être ponctuellement élargie à des membres du Conseil de développement, a été instaurée lors du Comité syndical du SCoT, le 27 mai 2014. Elle est co-présidée par Gilles Leproust, vice-président de Le Mans Métropole et Franck Breteau, Président de la Communauté de communes (cdc) du Bocage Cénomans.

Bénéficiant de l'expertise des techniciens du SCoT du Pays du Mans, la Commission assure le suivi et l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme, accompagne et conseille les acteurs du territoire, pilote l'édition de guides pédagogiques.

c) Une analyse des résultats tous les 6 ans

Conformément à la loi, une analyse des résultats de l'application du SCoT sera effectuée tous les 6 ans. Les élus feront le choix de maintenir le SCoT ou de le réviser pour tenir compte des évolutions démographiques, urbanistiques, économiques du territoire.

Contacts

SCoT : Julien Roissé, Tél : 02.43.51.23.23. julien.roisse@paysdumans.fr

FINANCES ET CONTRATS

Parole d'élue...

Véronique Cantin

Maire de Neuville-sur-Sarthte

Présidente de la Communauté de communes des Rives de Sarthe

Vice-présidente du Pays du Mans, Présidente de la Commission « Finances, marchés publics, contrats et partenariats »

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE PARCOURS ET PRÉCISER VOTRE ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU MANS ?

Je suis Maire de Neuville-sur-Sarthe depuis 2001 et présidente de la Communauté de communes des Rives de Sarthe depuis 2008. J'ai été reconduite dans ces deux fonctions lors des élections municipales de mars dernier. Au cours du dernier mandat, je me suis aussi beaucoup investie dans le Pays du Mans en occupant le poste de vice-présidente en charge des finances. J'ai pu appréhender dans ses moindres détails le fonctionnement de la structure, avec le soutien précieux des techniciens, dans l'objectif de préserver notre capacité à financer le fonctionnement de la structure sans augmenter les cotisations des collectivités adhérentes (0,80€ par habitant) qui demeurent les plus faibles du département.

COMMENT ABORDEZ-VOUS VOTRE FONCTION DE VICE-PRÉSIDENTE DU PAYS DU MANS EN CHARGE DE LA COMMISSION « FINANCES, MARCHÉ PUBLICS, CONTRATS ET PARTENARIATS » ?

La Commission « Finances » a vu ses compétences élargies au suivi des contrats dans un souci de cohérence. Il est essentiel que nous ayons en permanence une vision précise de l'état d'avancement des différentes lignes de dépenses afin de gérer au plus juste les finances du Pays. C'est pourquoi je me suis fixée pour première mission de partager mes connaissances avec les nouveaux élus afin que chacun puisse aisément maîtriser le fonctionnement de chaque convention. Désormais, le travail de la Commission sera transversal dans la mesure où nous aurons un regard sur la gestion des contrats passés avec l'ensemble des partenaires : Union Européenne, Etat, Région et Département. Bien entendu, chaque Commission conservera toute son autonomie de décision.

QUELS SONT LES ENJEUX ET VOS OBJECTIFS POUR CE MANDAT ?

Nous entrons dans une période charnière, car nos contrats les plus importants arrivent à échéance et nous allons, par conséquent, devoir travailler à leur reconduction en faisant sorte que le montant des enveloppes actuelles soit maintenu sur un périmètre constant. Très rapidement, nous allons devoir finaliser avec la Région des Pays de la Loire l'avenant au Nouveau Contrat Régional (NCR), qui nous mènera jusqu'en juillet 2015, avant de travailler à l'élaboration d'un second NCR qui portera sur la période 2015 / 2018. Nous allons aussi constituer un nouveau programme européen Leader (pour 2014 / 2020) dont le dépôt de candidature est fixé pour la fin de cette année. En parallèle, nous allons préparer les reconductions avec, le Conseil général, de la Convention de Pôle touristique et de la Convention de Développement Local. Mon objectif est de permettre au Pays d'avoir les moyens de se développer, de préserver ses ressources humaines tout en conservant un montant raisonnable de cotisation.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Parole d'acteur...

Gérald Tourrette

Secrétaire Général Ressources Humaines du Groupe COVEA

Président du Conseil de développement du Pays du Mans

QUELS SONT VOS LIENS AVEC LE MANS ET SA RÉGION ?

Je suis venu m'installer au Mans en l'an 2000 lorsque j'ai été recruté par la MMA pour occuper le poste de Directeur central ressources. Je me suis immédiatement attaché à cette ville et je continue à y habiter et à occuper un bureau dans l'immeuble MMA de Novaxis, bien que mes nouvelles fonctions professionnelles me conduisent à être beaucoup plus fréquemment sur Paris.

QUELLES SONT CES NOUVELLES FONCTIONS PROFESSIONNELLES ?

Désormais, j'occupe le poste de Secrétaire Général Ressources Humaines du Groupe COVEA qui regroupe trois compagnies d'assurance, MMA, GMF et MAAF, compte 26 000 salariés et représente un chiffre d'affaires de 15,5 milliards d'euros en 2013. Je participe à la stratégie de développement de COVEA en favorisant le renforcement des liens entre les trois marques, dont l'identité reste préservée.

QUEL EST LE LIEN ENTRE VOS FONCTIONS PROFESSIONNELLES ET VOTRE MISSION DE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DU MANS ?

Lorsque je suis devenu président du Conseil de développement, j'étais le responsable du site manceau MMA, qui emploie 3 200 salariés et représente 155 millions d'euros de masse salariale. Aujourd'hui, même si je ne travaille plus exclusivement pour la MMA, je reste intégré à cette entreprise, premier employeur privé du territoire et, surtout, je tiens à demeurer sur Le Mans où je bénéficie d'une véritable qualité de vie. Par conséquent, je m'intéresse à l'avenir de ce bassin de vie et souhaite en être un acteur. C'est pourquoi je poursuis ma mission au Conseil de développement avec pour ambition de réunir les acteurs locaux qui ont la volonté de s'exprimer et d'agir pour l'avenir du territoire, comme nous l'avons fait lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) où nos avis ont été très largement pris en compte.

QUELS SONT LES ENJEUX À VENIR POUR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Le Conseil de développement doit, en premier lieu, continuer à être une force de proposition apolitique, à miser sur l'intelligence collective et à favoriser la mise en réseau des acteurs locaux.
Je souhaite aussi faire évoluer le mode de fonctionnement de la structure pour qu'elle représente mieux le territoire, dans toute sa diversité, afin d'être à l'image de ses habitants.
Enfin, il nous faut envisager de nouvelles coopérations en regardant vers les métropoles et les agglomérations qui sont les plus proches du Mans : Tours, Angers, voire Laval et Alençon... Nous ne pouvons rester seuls. Le développement de liens avec d'autres pôles d'attractivité est l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Syndicat Mixte du Pays du Mans.
Siège Social : 40, rue de la Galère • 72000 Le Mans
Tél. : 02 43 51 23 23 • Fax : 02 43 51 23 32 • mail : contact@paysdumans.fr

«PAYS DU MANS, MAGAZINE», Magazine d'information du Pays du Mans. Siège social : 40 rue de la galère, 72000 Le Mans. Tél : 02 43 51 23 23 / www.paysdumans.fr. Directeur de la publication : Jean-Claude Boulard. - Textes et photos : MC'Comm - Mamers, Emmanuel Chevreul avec la participation des techniciens du Pays du Mans. Crédits photos : Gilles Moussé/Ville du Mans, CEMKA, Pays du Mans, SCoT du Pays du Mans, Communauté de communes des Portes du Maine. Maquette, mise en page, gravure, impression : ITF Imprimeurs - Tirage 2500 exemplaires - Magazine imprimé avec des encres végétales. - 1401 0406.